

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du mardi 27 juin 2023

Délibération N° DE_2023_147

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	15	15
Date de la convocation : 20/06/2023		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept juin deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL

Représentés :

Absents et Excusés : Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Olivier MALACHANNE, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Catherine BLACLARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Projet d'aménagement foncier de Fontchaldette

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les étapes précédentes du projet de création d'un lotissement à Fontchaldette. En effet, après la défection des deux bailleurs sociaux intervenant en Lozère, la commune s'est tournée vers la SELO pour une mission de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Cependant, la SELO a conseillé aux élus de réaliser une étude pré-opérationnelle avant de se lancer dans des frais de plus grande importance. Cette étude a pour objectif de définir les différents types de montage possible.

La mission proposée par la SELO comprend :

Mission de base : AMO études (6 000 € HT - 7 200 € TTC)

1. Elaboration de l'ensemble des pièces administratives de la consultation ;
2. Rédaction du rapport d'analyse des offres et aide au choix des prestataires ;
3. Préparation des courriers aux candidats écartés et pré-information du candidat pressenti ;
4. Rédaction de la décision ou délibération, mise au point et notification du marché ;
5. Suivi des phases de l'étude ;
6. Participation aux réunions (du lancement au rendu des études).

Option : étude pré-opérationnelle (4 000 € HT - 4 800 € TTC)

7. la recherche de potentielles subventions publiques en cohérence avec le projet,
8. La réalisation d'une approche bilan des projets envisagés,

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 18/07/2023

048-200057594-DE_2023_147-DE

DE_2023_147

9. La comparaison des différents modes de portage,
10. La synthèse et la présentation de l'ensemble de ces prestations dans un rapport global de mission étude.

Les prestataires dont il est question dans la mission de base sont les cabinets d'étude qui seront chargés des études pré-opérationnelles : Études techniques et études de programmation. Le prix de ces prestations dépendra du résultat de la consultation (phases 1 à 4 de l'AMO).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AFFIRME l'importance de ce projet dans un contexte où le manque de logement est un problème réel sur la commune.

ACCEPTE l'offre de la SELO pour la mission de base;

ACCEPTE l'offre de la SELO pour l'option;

MANDATE Monsieur le maire pour signer la convention d'AMO.

AUTORISE Monsieur le maire à demander des subventions pour cette étude.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphan MAURIN
Président de séance

Catherine BLACLARD
Secrétaire de séance



RF

Préfecture de Mende

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 18/07/2023

048-200057594-DE_2023_147-DE

DE_2023_147